



DRJSCS Nord-Pas-de-Calais

**Direction Régionale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale**

www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr

L 'accompagnement des majeurs protégés en établissement et service médico-social dans la région Nord-Pas-de-Calais

**Journée des majeurs protégés
Jeudi 18 octobre 2012**

— Méthodologie

— Une enquête par questionnaires

Envoyés aux:

— Etablissements médico-sociaux

- Directeur
- Personnel soignant
- Travailleur social

— Services mandataires judiciaires à la protection des majeurs

— Mandataires judiciaires à la protection des majeurs - préposés d 'établissement

— Méthodologie

— Une enquête par entretiens

— Les professionnels rencontrés

- 1 directeur d 'établissement médico-social (EHPAD)
- 2 directeurs de dispositif médico-social (CLIC – MAIA)
- 1 directeur de service médico-social (SSIAD)
- 1 directeur de service mandataire judiciaire à la protection des majeurs
- 1 médecin gériatre
- 1 mandataire judiciaire à la protection des majeurs - préposé d 'établissement

Constats

Un nombre important de majeurs protégés dans les établissements médico-sociaux de la région

- 31.2% des flux de mesures sont enregistrés en établissement sanitaire, social ou médico-social (Bilan 2011 DRJSCS)
- En 2011, au moins 1/3 des établissements médico-sociaux identifiés (EHPAD, MAS, FAM, IME, Foyer Logement) ont accompagné un majeur protégé
- 25 établissements comptent parmi leurs résidents plus d'1/3 de majeurs protégés

— Constats

— Un accompagnement spécifique aux majeurs protégés à développer dans les établissements médico-sociaux

— 40,8% des établissements affirment considérer la spécificité du statut de l 'usager dans le projet de vie

— 17.3% des établissements affirment considérer la spécificité du statut de l 'usager dans le projet d'établissement

— Constats

— Une volonté réciproque de collaboration

— Des échanges existants et même fréquents

- 62% des personnels des établissements affirment solliciter fréquemment les MJPM
- Réciproquement, 8 SMJPM sur 9 affirment être fréquemment sollicités par les personnels d'EMS

— Constats

— Une collaboration qui souffre néanmoins d'importantes difficultés

— **64% des personnels d'établissements médico-sociaux déclarent avoir rencontré des difficultés dans leurs relations avec les MJPM**

- Manque de disponibilité (dans le suivi du projet de vie du majeur, dans les Conseils de la Vie Sociale,...)
- Retard dans la délivrance de « l'argent de poche »
- Peu de réponse aux urgences le soir et le week-end

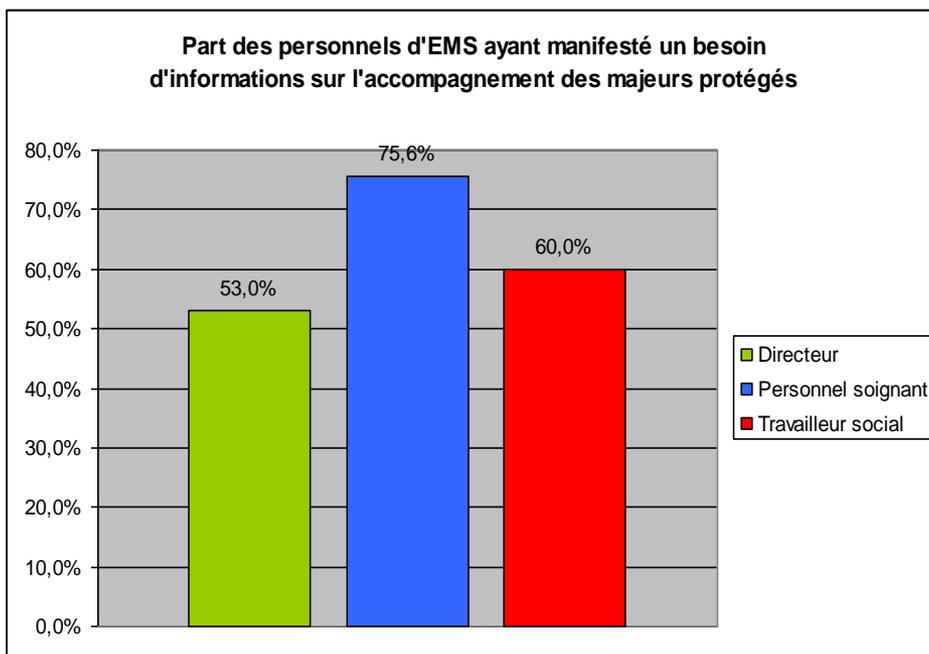
— **66.7% des SMJPM déclarent avoir rencontré des difficultés dans leurs relations avec les personnels d'établissements médico-sociaux**

- Inopportunité de certaines sollicitations des personnels d'EMS
- Méconnaissance des limites du mandat, des fonctions du mandataire et des droits de la personne protégée

Constats

Un important besoin d'informations

Manifesté par les professionnels des établissements médico-sociaux



Constaté par les MJPM

- La totalité des SMJPM et des MJPM-PE ayant répondu au questionnaire affirment que les personnels d'EMS manquent d'informations sur l'accompagnement des majeurs protégés

Synthèse et Propositions

Synthèse	Propositions / Suggestions
Un besoin d'information des personnels d'ESMS sur l'accompagnement des majeurs protégés	<ul style="list-style-type: none"> _ Elaborer des outils à destination des professionnels: <ul style="list-style-type: none"> . Guide de bonnes pratiques (en cours) . Modèle type d'autorisation de soins
Un besoin de coordination des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> _ Organiser des rencontres interprofessionnelles: <ul style="list-style-type: none"> . Au niveau du territoire . Au niveau de l'établissement _ Formaliser des moyens de communication entre les acteurs: <ul style="list-style-type: none"> . Comptes-rendus de synthèses . Comptes-rendus de Conseils de la Vie sociale _ Désigner un référent à la protection juridique des majeurs dans les structures dont les usagers sont nombreux à bénéficier d'une mesure
Leviers	<ul style="list-style-type: none"> _ Produire des Fiches Actions relatives à la protection juridique des majeurs <ul style="list-style-type: none"> . Dans les CPOM . Dans les conventions tripartites _ Favoriser les rencontres et les réflexions interinstitutionnelles